



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 15 décembre 2021 à 19 h 05
tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet
situé au 11111, rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

madame Anne St-Laurent, mairesse
monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe
Monsieur Hugues Chantal, directeur des travaux publics
Monsieur Nicolas Dziasko, directeur de la gestion du territoire et environnement

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

La mairesse, madame Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 08 Fin : 19 h 09

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Aucune question n'a été posée.

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

202112-286

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 tel que ci-après reproduit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Adoption du budget 2022

6.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

6.

ADOPTION DU BUDGET 2022

202112-287

6.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2022 au montant de 47 188 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2022 pour un montant de 47 188 000 \$ tel que déposé.

De distribuer, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

202112-288

6.2

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

De distribuer, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

202112-289

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De lever la séance à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier